

(Plus d'échanges commerciaux et de durabilité) grâce à l'accord avec l'Indonésie

01.11.2021

D'un coup d'oeil

L'accord de partenariat économique entre les États de l'AELE et l'Indonésie vient d'entrer en vigueur. Un accès facilité à l'un des principaux marchés en croissance dans le monde donne aux exportateurs industriels suisses un avantage concurrentiel décisif. Mais les dispositions adoptées en matière de durabilité sont tout aussi importantes et paraissent même extrêmement progressistes en comparaison internationale.

Après de longues années de négociations, l'accord de partenariat économique de large portée (CEPA) entre les États de l'AELE et l'Indonésie a été signé à Jakarta le 16 décembre 2018. Après quoi le Parlement ainsi que le peuple suisse l'ont adopté. Et il entre en vigueur en ce début novembre.

UN ACCORD IMPORTANT AU BON MOMENT

Pour l'industrie suisse d'exportation, cet accord arrive à point nommé. Le protectionnisme naissant et la situation de blocage où se trouve l'Organisation mondiale du commerce font des accords bilatéraux de libre-échange le meilleur instrument dont dispose la Suisse pour s'assurer un accès privilégié aux marchés émergents. C'est particulièrement vrai et intéressant à l'égard de l'Indonésie, État insulaire d'Asie du Sud-Est qui, selon les estimations, devrait devenir la quatrième plus grande puissance économique du monde d'ici à 2050.

De plus, l'accord voit le jour au moment où la région asiatique connaît une régionalisation des échanges. Le partenariat régional économique global (RCEP) - actuellement le plus vaste accord commercial du monde - témoigne de cette évolution. Dans cette région, l'Indonésie joue un rôle important de plaque tournante. Le fait que la Suisse ait pu conclure avec elle un accord bilatéral avant ses concurrents de l'UE ou des États-Unis donne donc aux entreprises helvétiques un sérieux avantage concurrentiel.

DES DISPOSITIONS PROGRESSISTES SUR LA DURABILITÉ

Les dispositions sur la durabilité inscrites dans le CEPA sont tout aussi importantes que ses avantages économiques. Il s'agit d'une étape importante pour le commerce extérieur suisse comme pour l'Indonésie. Pour la première fois, un accord associe des concessions douanières à des critères de durabilité contraignants. À l'avenir, seule l'huile de palme produite de manière durable et vérifiable pourra être importée en Suisse à des tarifs réduits. Pour s'assurer que ces exigences soient effectivement respectées, le Conseil fédéral a inscrit des mécanismes de contrôle efficaces dans une ordonnance. Laquelle prend effet en même temps que le CEPA. *economiesuisse* adhère aux règles de durabilité de grande portée prévues par l'accord avec l'Indonésie. Le monde économique les salue comme venant renforcer les trois dimensions de la durabilité: écologique, économique et sociale.



Luc Schnurrenberger

Responsable suppléant du département Économie extérieure